

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX – RENOUELEMENT CONDUITE D'EAU POTABLE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier Kersabiec, ZI de Kervern,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 05 mars 2025 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est interdite sauf riverains dans la rue de Kersabiec, Zi de Kervern afin d'effectuer des travaux de renouvellement conduit d'eau potable.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : SPAC

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 25 février 2025

Pour Monsieur le Maire empêché,

Le premier Adjoint,

Jean-Claude GUIDAL

